

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois de mars à quatorze heures trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 11 mars 2022.

Présents : Patrick BUTTNER - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Jean-Luc GIVORD - Didier IDES - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Michel PANNETIER - Gilles SACKPEPEY – Richard ZEIGER

Excusés : Jacques BALOUP - Rémy CLERIN - Guillaume DUMAY – Chantal ROYER

Pouvoirs : Monsieur Jacques BALOUP donne pouvoir à Monsieur Philippe MAILLET
Monsieur Guillaume DUMAY donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY

Le secrétariat a été assuré par Patrick BUTTNER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° B-05/2022

Objet : Retrait de la délibération DB01-2022_Aide exceptionnelle apportée aux communes du département pour l'achat de capteurs CO2 à destination des écoles

Le 24 janvier 2022, le Bureau délibérait pour apporter dans le cadre de la crise du COVID une aide exceptionnelle aux communes du département pour l'achat de capteurs CO2 à destination des écoles.

Cette délibération rendue exécutoire par sa transmission au contrôle de la légalité le 25 janvier 2022 a fait l'objet d'une remarque de la DDFIP de l'Yonne qui la juge illégale car n'entrant pas dans le champ de nos compétences.

Afin d'éviter tout risque contentieux et dans la mesure où cette délibération n'a pas commencé à être exécutée, il est proposé au bureau de procéder à son retrait.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité des votes exprimés :

- Retirer la délibération DB01-2022 du 24 janvier 2022.

Fait et délibéré en séance

Le 17 mars 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY